



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tabagisme

Question écrite n° 39166

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le polonium 210, substance radioactive dangereuse et cancérigène présente dans les feuilles de tabac, donc inhalée avec la fumée de la cigarette. Il souhaite savoir si les filtres des cigarettes sont adaptés au traitement de cette substance.

Texte de la réponse

Première cause de mortalité évitable en France, le tabagisme est responsable de 85 % des cancers du poumon et de 66 000 décès par an. La cigarette est un produit dangereux, qu'il y ait présence de polonium ou non. La fumée de cigarette recèle ainsi jusqu'à 4 000 composés chimiques dont 40 sont cancérigènes. Certains composés proviennent de l'environnement (pesticides, produits radioactifs), d'autres apparaissent dans le processus de fabrication, comme l'ammoniac qui peut favoriser la fixation de la nicotine et, par voie de conséquence, la dépendance. Les goudrons quant à eux sont la principale substance responsable des cancers liés au tabagisme. Ils regroupent un très grand nombre de substances (notamment des hydrocarbures comme le benzène). La présence de polonium dans les feuilles de tabac qui composent la cigarette est connue depuis longtemps, au même titre que celle des autres éléments. Le filtre des cigarettes contient des perforations invisibles qui, au moment de l'inhalation, conduisent le fumeur à aspirer de l'air en même temps que la fumée du tabac. La toute relative utilité des filtres est donc de permettre de réduire, à chaque bouffée, la quantité de substances toxiques inhalées. Les filtres des cigarettes ne sauraient donc empêcher le passage des substances toxiques, comme le polonium par exemple. La plupart du temps, les filtres conduisent souvent le fumeur à aspirer, en contrepartie, une plus grande quantité d'air, et donc aussi, de fumée du tabac, de manière à absorber la même quantité de nicotine. Face à la dangerosité du tabac, plus que de développer une action spécifique sur chacun des composants du tabac, il est primordial de mener une stratégie globale comprenant des contraintes juridiques sur l'offre et la demande, mais aussi des campagnes de prévention et une aide aux fumeurs souhaitant s'arrêter. C'est bien le sens des actions que la ministre de la santé a demandé à ses services de mener avec la volonté de les renforcer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39166

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11285

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8139